

AQUITAINE AMORCAGE

Association Loi 1901

Siège social : 162 Avenue du Docteur Schweitzer, 33 600 PESSAC

-o0o-



Rapports du Commissaire aux Comptes EXERCICE 2010-2011



DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET RÉSEAU

R E G I O N



AQUITAINE



membre

France Initiative Réseau

Françoise SAVÉS

Commissaire aux Comptes

AQUITAINE AMORCAGE

Association loi 1901
Centre Condorcet
162, avenue du Docteur Albert Schweitzer
33600 PESSAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Pour l'exercice clos le 30 juin 2011**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Pour l'exercice clos le 30 juin 2011**

COMPTES ANNUELS CERTIFIES

Françoise SAVÉS

Commissaire aux Comptes

AQUITAINE AMORCAGE

Association loi 1901
Centre Condorcet
162, avenue du Docteur Albert Schweitzer
33600 PESSAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Pour l'exercice clos le 30 juin 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2011**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **AQUITAINE AMORCAGE** tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nos travaux nous ont permis de nous assurer du caractère raisonnable des modalités retenues pour les estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent, particulièrement concernant la procédure mise en place en matière de recouvrement des créances et de provisionnement du risque.

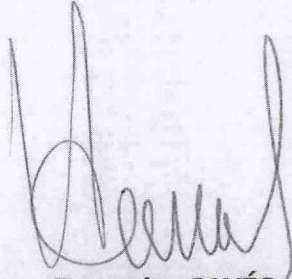
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mérignac,
Le 24 novembre 2011



Françoise SAVÉS
Commissaire aux Comptes

Françoise SAVÉS

Commissaire aux Comptes

AQUITAINE AMORCAGE

Association loi 1901
Centre Condorcet
162, avenue du Docteur Albert Schweitzer
33600 PESSAC

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Pour l'exercice clos le 30 juin 2011**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Pour l'exercice clos le 30 juin 2011**

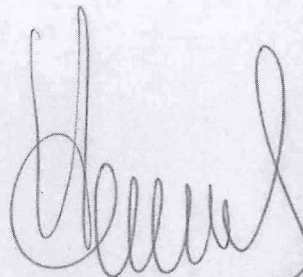
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

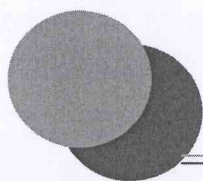
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Mérignac,
Le 24 novembre 2011



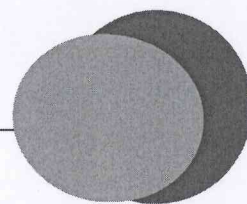
Françoise SAVÉS
Commissaire aux Comptes

AQUITAINE AMORÇAGE
Association Loi 1901
Siège social : 162 Avenue du Docteur Schweitzer, 33 600 PESSAC
--oOo--



Arrêté des Comptes et Budget

EXERCICE 2010 - 2011



DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET RÉSEAU

R E G I O N



AQUITAINE





1. Compte de résultat.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 182.728 € contre 174.846 € l'exercice précédent. Ils sont constitués à hauteur de 164.835 € par la subvention du Conseil Régional.

Les charges d'exploitation, s'élèvent quant à elles à 195.004 € contre 184.670 € en 2009-2010.

Il est à noter que la GIE réalise une prestation pour le compte d'AQUI-INVEST et que la répartition des coûts est sensiblement différente (l'incidence d'AQUI-INVEST est de 6 mois dans les comptes). Ainsi, compte tenu des temps passés pour Aquitaine Amorçage, le GIE a réparti ses charges à hauteur de 42 % pour Aquitaine Amorçage. Pour mémoire, la charge était de 43 % l'exercice précédent.

Le niveau de charges est conforme au budget présenté initialement. Les sommes budgétées pour l'effort de communication n'ont pas été utilisées en totalité.

Le résultat d'exploitation est négatif de 12.276 €.

Les placements de la trésorerie disponible ont été réorientés vers des CAT ou Comptes sur Livret. Les produits financiers sur la période sont en hausse pour atteindre un montant d'intérêts bruts de 19.293 €. La fiscalité sur ces produits de placement se monte à 4.178 €.

La provision nette se monte à 58.404 €. Nous avons provisionné au delà de la procédure certaines lignes qui présentent des signes de difficultés (échéances en retard et rééchelonnement)

Nous avons inscrit au compte de résultat un produit exceptionnel à hauteur de 409.339 €. Ce produit provient de la réintégration dans le compte de résultat de la trésorerie qui nous a été apporté par AFINAQ. La liquidation ayant été prononcée et afin d'annuler la dette, les sommes correspondantes ont été passées en produits exceptionnels.

Elle se décompose en 191.000 € perçus en 2009-2010 et 218.339 € perçus en 2010-2011.

Nous avons enregistré une charge exceptionnelle à hauteur de 4.729 €. Il s'agit d'un abandon de créance suite au décès d'un porteur.

Ainsi, le résultat de l'exercice laisse apparaître un bénéfice à hauteur de 349.046 €.

2. Le bilan

Actif immobilisé

Le montant des prêts d'honneur après remboursements s'élève à 1.740.057 €, soit une baisse de 121.050 € par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique de la façon suivante :

- Montant des prêts en début de période : 1.861.107 €
- Nouveaux prêts : 330.000 €
- Remboursements : 451.050 €
- Montant des prêts en fin d'exercice : 1.740.057 €

Notons que l'encours net après provisions pour dépréciation s'élève à 1.553.047 €.

Le montant de la provision représente 10,75 % de l'encours de prêt contre 6,87 % pour l'exercice précédent.

Actif circulant

La trésorerie du fonds d'intervention s'élève à 1.294.962 €

Capitaux propres

Compte tenu du résultat net important de l'exercice, les capitaux propres progressent et retrouvent un niveau supérieur à notre fonds de dotation initial.

Fonds de prêts au 01-07-2011	2 515 k€
Résultat de l'exercice	349 k€
Report à nouveau	-101 k€
Encours de prêts au 30-06-2011	1 740 k€
Fonds de prêts disponible	1 023 k€
Remboursements prévisionnels	460 k€
Capacité d'investissement	1 483 k€

Dettes

A la date de clôture du bilan, Aquitaine Amorçage était redevable au GIE d'une somme de 151.693 €.

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2011

	EXERCICE 2011 30/06/2011 12 mois	EXERCICE 2010 30/06/2010 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subvention d'exploitation	164 835	160 371
Cotisations des adhérents	16 600	13 200
Produits divers et transferts de charges	1 294	1 275
TOTAL	182 728	174 846
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats et charges externes	40 486	36 401
Impôts, taxes et versements assimilés	12 227	11 678
Salaires et traitements	94 659	91 329
Charges sociales	44 839	42 370
Dotations aux amortissements	2 792	2 892
TOTAL	195 004	184 670
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 12 276	- 9 824
Intérêts et produits financiers	19 293	6 666
Reprises sur provisions pour dépréciation des prêts		600
PRODUITS FINANCIERS	19 293	7 266
Provisions pour dépréciation des prêts	58 403	25 317
CHARGES FINANCIERES	58 403	25 317
RESULTAT FINANCIER	- 39 110	- 18 051
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 51 386	- 27 875
Produits exceptionnels	409 339	1 112
Charges exceptionnelles	4 729	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	404 610	1 112
Impôts (sur produits financiers)	4 178	
RESULTAT NET COMPTABLE	349 046	- 26 763

BILAN AU 30 JUIN 2011

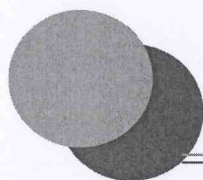
ACTIF	BRUT	AMORT. ET PROVISIONS	NET	
			30/06/2011	30/06/2010
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières				
- Prêts d'honneur	1 740 057	187 010	1 553 047	1 732 500
- Autres immobilisations financières	390		390	390
ACTIF IMMOBILISE	1 740 447	187 010	1 553 437	1 732 890
Autres créances				
- Subventions à recevoir	49 450		49 450	94 371
Valeurs mobilières de placement				
- Sicav - Intervention				392 595
- Sicav - Fonctionnement				12 204
Disponibilités				
- Livrets - Intervention	927 894		927 894	203 766
- CAT - Intervention	361 648		361 648	357 834
- Banque - Intervention	5 421		5 421	
- Banque - Fonctionnement	22 838		22 838	31
Charges constatées d'avance	1 873		1 873	803
ACTIF CIRCULANT	1 369 125		1 369 125	1 061 604
TOTAL GENERAL	3 109 572	187 010	2 922 562	2 794 494

PASSIF	30/06/2011	30/06/2010
	Apports sans droits de reprise	960 000
Apports avec droits de reprise	1 555 000	1 555 000
Total Fonds d'intervention	2 515 000	2 515 000
Report à nouveau	-101 355	-74 592
Résultat de l'exercice	349 046	-26 763
CAPITAUX PROPRES	2 762 690	2 413 645
Avances AFINAQ		191 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 000	3 860
Dettes fiscales et sociales	4 178	
Autres dettes		
- GIE Aquitaine Capital Gestion	151 693	185 989
DETTES	159 871	380 849
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	2 922 562	2 794 494

PROJET DE BUDGET 2011-2012

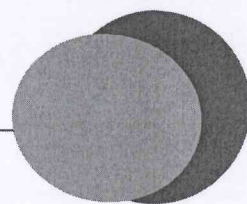
	REALISE 2010 - 2011	BUDGET 2011 - 2012
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subvention d'exploitation	164 835	155 000
Cotisations des adhérents	16 600	16 600
Produits divers et transferts de charges	1 294	1 230
Solde GIE réparti entre les membres		10 011
TOTAL	182 728	182 841
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats et charges externes	40 486	45 401
Impôts, taxes et versements assimilés	12 227	11 890
Salaires et traitements	94 659	93 323
Charges sociales	44 839	44 797
Dotations aux amortissements	2 792	4 715
TOTAL	195 004	200 126
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 12 276	- 17 285
Intérêts et produits financiers	19 293	25 000
Reprises sur provisions pour dépréciation des prêts	0	
PRODUITS FINANCIERS	19 293	25 000
Intérêts et charges assimilées		
Provisions pour dépréciation des prêts	58 403	
CHARGES FINANCIERES	58 403	
RESULTAT FINANCIER	- 39 110	25 000
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 51 386	7 715
Produits exceptionnels	409 339	
Charges exceptionnelles	4 729	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	404 610	0
Impôts (sur produits financiers)	4 178	4 500
RESULTAT NET COMPTABLE	349 046	3 215

AQUITAINE AMORCAGE
Association Loi 1901
Siège social : 162 Avenue du Docteur Schweitzer, 33 600 PESSAC
-oOo-



Résolutions

EXERCICE 2010-2011



DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET RÉSEAU

R E G I O N



AQUITAINE



membre
France Initiative Réseau

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

RESOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos au 30 juin 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat positif de 349 046 € en totalité en « fonds d'intervention sans droit de reprise ».

L'assemblée générale précise que ce résultat provient intégralement des fonds reçus de l'association AFINAQ. Cette association a transmis la totalité de son patrimoine à AQUITAINE AMORCAGE lors de sa liquidation, l'objet social de ces deux structures étant de même nature.

TROISIEME RESOLUTION

Pour une meilleure lisibilité des comptes et un meilleur suivi, l'assemblée générale décide de dissocier le report à nouveau débiteur s'élevant à 101 355 € en deux reports à nouveau distincts, l'un enregistrant l'affectation du résultat de l'exploitation et l'autre enregistrant l'affectation du résultat lié aux fonds d'intervention (provisions pour créances douteuses et reprises). Les créances irrécouvrables venant, quant à elles, s'imputer sur les fonds d'intervention.

Ainsi les reports s'élèveraient à :

Report à nouveau débiteur lié aux fonds d'intervention : - 187 010 € correspondant aux cumuls des provisions pour dépréciation de prêts d'honneur.

Report à nouveau créditeur lié à l'exploitation : 85 655 €

Après affectation du résultat et dissociation du report à nouveau, les capitaux propres d'AQUITAINE AMORCAGE seront répartis comme suit :

Total fonds d'intervention : 2 864 046 €

Report à nouveau débiteur lié aux fonds d'intervention : - 187 010 €

Report à nouveau créditeur lié à l'exploitation : 85 655 €

TOTAL CAPITAUX PROPRES : 2 762 691 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir eu lecture du budget pour l'exercice 2011-12 approuve les montants spécifiés dans ledit budget ainsi que le montant des cotisations.

Personne physique, Club d'entreprises, Plate-forme d'Initiative Locale. Entreprise bénéficiaire de prêt AA (-de 2 ans)	100 €
Entreprise de - de 10 M€ de CA, Entreprise bénéficiaire de prêts AA (+ de 2 ans)	200 €
Université, Technopôle, Recherche et de Transfert de technologie, Chambre Consulaire	500 €
Entreprise de + de 10M€ de CA, Organisme Financier, Collectivité Publique	1000 €
Organisme partenaire officiel sous convention	3000 €

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal constatant les délibérations pour effectuer tous dépôts et publications prévus par la loi.